

**COMMUNE DE BENY**

**COMPTE RENDU**

**de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du mercredi 15 mai 2002 à 20 h 00**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	15

L'an deux mille deux **et le mercredi 15 mai à 20 h 00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **M. Gilbert LAISSARD.**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **07 mai 2002**

Date d'affichage : **07 mai 2002**

**Présents :** Gilbert LAISSARD, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER, Ernest MARQUIS, Elie BERARD, Françoise BILLOUD, Joël CORNATON, Alexandre PROST, Isabelle OVIGUE Christophe HUMBERT et Georges LAURENT

**Excusés :** Jean-Claude GONOD

**Absents :**

**Pouvoir :** Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

**Secrétaire :** Jean-François NALLET

Les comptes rendus des réunions du 13 et 27 mars sont approuvés.

**S.C.O.T**

Le Maire informe que le Conseil Général et le Préfet doit donner un avis sur le périmètre.

La Communauté de Communes demande la création d'un syndicat mixte qui sera chargé de l'élaboration, de l'approbation du suivi et de la révision du SCOT.

**CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à trois cabinets d'urbanisme pour l'élaboration de la carte communale, et donne lecture du comparatif.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**RETIENT** le cabinet d'urbanisme Paule DUFIEUX,

**SOLLICITE** l'Etat, le Conseil Général afin qu'une subvention soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de la carte communale ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

## ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle :

\* la Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'Eau » s'est donnée pour objectif d'unifier et d'étendre sur l'ensemble du territoire le régime de protection de l'eau. L'assainissement, se situant entre l'utilisation de l'eau et sa restitution dans le milieu naturel, tient une place charnière dans la protection de la ressource. Ce cadre est désormais obsolète et la loi sur l'eau a profondément modifié le rôle des communes qui ont désormais l'obligation de déterminer les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant du non collectif.

\* l'article L2224-10 du code générale des collectivités territoriales

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de prescrire l'élaboration d'un zonage d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal,

**DECIDE** de charger un cabinet spécialisé de la réalisation de ce projet,

**DONNE** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation de service nécessaires à la mise en oeuvre du zonage d'assainissement,

**SOLLICITE** le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de ce zonage.

**INFORME** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise au préfet.

## AVANCEMENT DU CHANTIER ECOLE

Le Maire informe qu'il a assisté le 30 avril à une réunion de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite concernant le nouveau bungalow. La commission et la D.D.E ont donné leur accord pour son installation .

Georges RODET informe du suivi du chantier :

- CHARPENTE : phase de terminaison
- MENUISERIE : travaux terminés en fin de semaine,
- MACONNERIE : travaux bien faits, aucun problème, doit finir dans les jours qui suivent.
- CARRELAGE : le conseil municipal fait son choix.

<b>Heures</b>	<b>1er tour : 09/06</b>	<b>2ème tour : 16/06</b>
<b>08 H 00 - 11 H 30</b>	NALLET Jean-François OVIGUE Isabelle GONOD Jean-Claude	GUILLON Geneviève BERARD Elie CORNATON Joël
<b>11 H 30 - 15 H 00</b>	RODET Georges PROST Alexandre BILLOUD Françoise	FAVIER Yves HUMBERT Christophe DANANCIER Michèle
<b>15 H 00 - 18 H 00</b>	GUILLON Geneviève LAURENT Georges MARQUIS Ernest	LAISSARD Gilbert NALLET Jean-François RODET Georges

**QUESTIONS DIVERSES**

**1°) PROGRAMME VOIRIE 2002**

Yves FAVIER fait part de la réunion de la commission de voirie du lundi 13 concernant la proposition des travaux pris en charge par la communauté de communes :

- enduit superficiel sur la VC 7 sur une longueur de 1500 mètres (8900 Euros),
- enduit superficiel sur la VC 22 (8740 euros),
- rechargement de 200 kg au m<sup>2</sup> sur la VC 34 sur une longueur de 110 mètres (2600 euros),
- recouvrir la chaussée RD28A au stade en enrobé sur une longueur de 530 mètres (25495 euros),
- travaux manuels de fin d'année (25844 euros).

Il informe également du refus de la subvention pour les dessertes forestières du fait qu'il faut engager plus de 2000 euros de dépenses et qu'aucun travaux n'aient eu lieu depuis 30 ans, mais des travaux minimums seront faits.

**2°) COMITE DES FETES**

Geneviève informe l'assemblée du programme pour la vogue.

Le samedi : fanfare, défilé et feux d'artifices

Le dimanche : expositions diverses par la population de BENY (17 exposants)

**3°) PROGRAMME TRAVAUX SYNDICAT SEVRON SOLNAN**

L'enrochement de berges prévu aux Grillets est reporté à 2003 compte tenu des besoins de financement.

Le vannage automatique prévu dans le contrat de rivière SEILLE, est en cours d'étude avec les futurs propriétaires du Moulin Blanc.

#### **4°) ACQUISITION DE PARCELLE**

Le maire rappelle au conseil municipal les entretiens avec les héritiers ROBIN concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD 43 Moulin de Marmon d'une superficie de 11a 47 ca. au prix de 150 euros, et précise que la commune prendra en charge les frais de notaire.

*Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré, le conseil municipal :*

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle section ZD 43 d'une superficie de 11a 47ca pour un montant de 150 (cent cinquante) euros,

**DESIGNE** l'étude notariale de M<sup>es</sup> Jean DUC DODON, Pierre GUILLOT et Gaston BOURGEOIS, notaires associés à MARBOZ (AIN) pour constituer le dossier et rédiger l'acte nécessaire.

**PRECISE** que tous les frais, droits et honoraires seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces des dossiers.

#### **5°) LETTRE DE M. PROST ALEXANDRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de ce dernier qui s'interroge sur le devenir de la réserve d'eau située dans son fond de jardin (parcelle E582). Le dossier reste à l'étude.

#### **6) PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire informe :

- qu'il a reçu plusieurs personnes pour le poste de C.E.C. et aucune décision n'a encore été prise ;
- Madame BURDEYRON Mairie-Rose est en arrêt maladie jusqu'au 25 juin 2002,

#### **7°) CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DES BONS LOISIRS JEUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une action de la caisse d'allocations familiales de l'ain en direction des jeunes de 13 à 18 ans. Des Bons Loisirs Jeunes d'une valeur totale de 63 euros utilisables du 15 septembre 2002 au 30 juin 2003 seront attribués aux jeunes remplissant les conditions de ressources pour leur permettre de pratiquer une activité culturelle, sportive ou de loisirs auprès des associations agréées.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, pris connaissance de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de développement des Bons Loisirs Jeunes avec la caisse d'allocations familiales de l'ain.

## **8°) VIREMENTS DE CREDITS**

Compte-tenu de l'insuffisance des crédits au budget primitif M14 et M49, il convient de procéder aux écritures suivantes :

### **BUDGET M14 : COMMUNE**

#### ***SECTION INVESTISSEMENT***

<u>Diminution</u> du compte 020 « dépenses imprévues » de	- 3.00 euros
<u>Augmentation</u> du compte 2313 opération n° 135 de	+ 3.00 euros

#### ***SECTION FONCTIONNEMENT***

<u>Diminution</u> du compte 022 « dépenses imprévues » de	- 300.00 euros
<u>Augmentation</u> du compte 678 « autres charges exceptionnelles » de	+ 300.00 euros

### **BUDGET M49 : ASSAINISSEMENT**

#### ***SECTION INVESTISSEMENT***

<u>Diminution</u> du compte 005 « virement de la section de fonctionnement » de	- 847.00 euros
<u>Augmentation</u> du compte 281532 « amortissement canalisations » de	+ 847.00 euros

#### ***SECTION FONCTIONNEMENT***

<u>Diminution</u> du compte 006 « virement de la section d'investissement » de	- 847.00 euros
<u>Augmentation</u> du compte 681 « dotation aux amortissements » de	+ 847.00 euros

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

***ACCEPTE*** les virements de crédits tels que décrits ci-dessus

## **10°) FLEURISSEMENT**

La Commune a obtenu le douzième prix départemental.